



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DES PRIX ET DOTATIONS

Prix Molson du Conseil des Arts du Canada de 2012

Veuillez suivre les trois étapes suivantes pour soumettre une candidature à ces prix :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet des prix, les candidats et les auteurs de la mise en candidature admissibles ainsi que les autres critères d'admissibilité, le montant des prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le prix ou le processus de mise en candidature communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de mise en candidature ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie D), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des Arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.

Date limite de mise en candidature

1^{er} décembre 2011

Si celle-ci tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Le formulaire de mise en candidature dûment rempli, accompagné de tous les documents d'appui requis (y compris les lettres d'appui) doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

Le Conseil des Arts du Canada n'accepte pas les mises en candidature incomplètes, envoyées après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

Renseignements supplémentaires

Luiza Pereira

Agente de programme
Service des prix et dotations
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

luiza.pereira@conseildesarts.ca
prix.dotations@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4086

ATS : 1-866-585-5559

PRG8F 09-11



LIGNES DIRECTRICES

Description du prix	<p>Deux Prix Molson du Conseil des Arts du Canada, de 50 000 \$ chacun, sont décernés tous les ans à des personnes qui se sont distinguées l'une dans les arts, l'autre dans les sciences humaines, afin de les encourager à poursuivre leur contribution au patrimoine culturel et intellectuel du Canada.</p> <p>Financés par une dotation de la Fondation Molson, les prix sont administrés par le Conseil des Arts du Canada en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Les lauréats sont choisis par un comité d'évaluation formé de pairs nommés conjointement par le Conseil des Arts et le CRSH.</p>
Admissibilité	<p>Auteurs de la mise en candidature admissibles</p> <p>Les candidats doivent être proposés par un auteur de la mise en candidature, soit une personne ou un organisme. Toute personne ou tout organisme qui a le désir et la capacité de présenter des candidatures pertinentes est admissible.</p> <p>Candidats admissibles</p> <p>Ces prix sont destinés à des particuliers. Les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Ils ne sont pas tenus d'habiter au Canada.</p> <p>Leur contribution doit être considérable et éminente et s'étendre sur une longue période. Selon les termes du don, les prix ont pour objet « d'encourager les Canadiens qui ont accompli des réalisations exceptionnelles dans les arts et les sciences humaines à continuer à contribuer au patrimoine culturel ou intellectuel du Canada... ». Ces termes sont interprétés des façons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• pour être admissibles, les candidats doivent avoir démontré clairement leurs « réalisations exceptionnelles »; et• « continuer à contribuer » suppose que les candidats demeurent très actifs et productifs. <p>Les prix ne constituent pas une récompense de « fin de carrière » ni la reconnaissance d'une importante réalisation. Les comités d'évaluation ont toujours choisi des lauréats qui sont presque à l'apogée d'une carrière exceptionnelle.</p> <p>Candidats inadmissibles</p> <ul style="list-style-type: none">• Les sociétés ou organismes ne sont pas admissibles.• Les Prix Molson ne sont pas accordés à titre posthume.• Les membres des conseils d'administration du Conseil des Arts du Canada ou du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada sont inadmissibles durant l'exercice de leur mandat ainsi qu'au cours des six mois suivant la fin de celui-ci.• Les prix ne sont pas accordés plus d'une fois à la même personne.

<p>Présentation des candidatures</p>	<p>Les candidats ne sollicitent pas eux-mêmes le prix mais doivent être proposés par des personnes admissibles.</p> <p>Il incombe aux auteurs de la mise en candidature de rassembler la documentation requise, y compris les lettres d'appui, et envoyer le tout au Conseil des Arts. Les auteurs de la mise en candidature doivent s'assurer que les documents sont conformes aux exigences fournies dans les présentes lignes directrices et le formulaire. Les candidatures, tant pour les arts que pour les sciences humaines, doivent être envoyées au Conseil des Arts du Canada.</p> <p>Présentation répétée d'une candidature</p> <p>L'auteur peut soumettre une même candidature aussi souvent qu'il le désire.</p> <p>L'auteur ne peut utiliser le même dossier qu'à deux reprises, pour la date limite de l'année suivante. Dans ce cas, il doit envoyer une lettre au Conseil des Arts pour demander que le dossier de candidature soit soumis de nouveau, et y joindre un curriculum vitae révisé du candidat, au plus tard à la date limite du concours.</p>
<p>Processus de sélection</p>	<p>Le Conseil des Arts du Canada fonde ses décisions sur le processus de l'évaluation par les pairs. Les deux lauréats seront choisis par un comité d'évaluation multidisciplinaire formé de pairs. Les membres du comité sont reconnus dans leurs domaines respectifs et, idéalement, leurs intérêts portent sur plus d'une discipline.</p> <p>Les membres du comité sont choisis de façon à tenir compte d'une représentation équilibrée des sexes, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays, ainsi que des différents types de disciplines artistiques et savantes. De nouveaux comités sont formés pour chaque concours.</p> <p>Le comité d'évaluation peut décider de ne pas décerner de prix dans une année particulière, s'il détermine qu'aucun candidat ne s'est démontré suffisamment méritoire.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, les candidats sont invités à lire le document du Conseil des Arts du Canada sur l'évaluation par les pairs, qu'ils peuvent consulter sur le site web.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la mise en candidature	<p>Délai de réponse</p> <p>Les lauréats seront avisés de la décision du Conseil des Arts du Canada par écrit, environ cinq mois après la date limite du concours. Le Conseil avisera également tous les auteurs de la mise en candidature par écrit des résultats finaux. Exception faite des gagnants, le Conseil des Arts ne communiquera pas avec les candidats pour leur faire part des résultats.</p> <p>Les lauréats et les auteurs de la mise en candidature ne peuvent pas révéler les résultats du concours avant que le Conseil des Arts n'en fasse l'annonce officielle. Les résultats du concours sont généralement rendus publics tous les printemps, par voie de communiqué. Les résultats ne seront pas donnés par téléphone ou par courriel.</p> <p>Présentation de la mise en candidature</p> <p>Il incombe à l'auteur de la mise en candidature de fournir tous les renseignements et documents demandés. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis.</p> <p>Il est important d'informer le Conseil des Arts de tout changement d'adresse.</p> <p>Le Conseil des Arts et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ne sont pas responsables de la perte ou de l'endommagement des documents soumis à l'appui de la mise en candidature.</p> <p>Une seule copie du formulaire de mise en candidature est requise. Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'évaluation de chaque candidature : cette méthode permet de garantir que toutes les candidatures sont évaluées de façon équitable.</p> <p>Format et mise en page</p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Ces documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés. Les trombones sont cependant acceptables.</p> <p>L'impression en couleurs et les feuilles colorées ou de format inhabituel rendent difficile la photocopie; il est donc préférable de ne pas y recourir.</p>
Renseignements personnels	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p>

Renseignements personnels (suite)	<p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
Conditions rattachées à ce prix	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution du prix si la mise en nomination est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous :</p> <p>Une fois avisés, les lauréats doivent confirmer leur intention d'accepter le prix et convenir de ne pas divulguer les résultats du concours tant que le Conseil des Arts du Canada n'en aura pas fait l'annonce officielle.</p> <p>Les lauréats doivent accepter que leur photo et tout renseignement public à leur sujet soient utilisés pour la promotion du prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des Arts. Ils doivent en outre accepter de participer pleinement à toutes les activités rattachées au prix, y compris les conférences de presse, les cérémonies, les réceptions et d'autres événements connexes.</p>
Lauréats des dernières années et les membres du comité de pairs	<p>Veillez visiter www.conseildesarts.ca/prix/molson_fr pour la liste cumulative des lauréats des Prix Molson. Vous pouvez aussi consulter les communiqués affichés sur cette page web pour connaître les noms des évaluateurs.</p>



Les Prix Molson

Les renseignements inscrits sur ce formulaire ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – IDENTIFICATION (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Identification de l'auteur de la mise en candidature :

Nom

Département ou école

Établissement

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement/de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (résidence)

Téléphone (bureau)

Télocopieur

Courriel

Identification du candidat :

Nom

Département ou école

Établissement

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement/de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (résidence)

Téléphone (bureau)

Télocopieur

Courriel

PARTIE A2 – CATÉGORIE À LAQUELLE SE RATTACHE LA CANDIDATURE

Cochez une seule case : Arts Sciences humaines et sciences sociales

Le Conseil des Arts du Canada se réserve le droit de mettre une candidature dans une catégorie qui lui semble plus appropriée afin de s'assurer que tous les candidats évoluant dans un contexte semblable sont évalués selon les mêmes critères.

4)		
Nom		
Département ou école	Établissement	
Adresse		
Téléphone	Télécopieur	Courriel

5)		
Nom		
Département ou école	Établissement	
Adresse		
Téléphone	Télécopieur	Courriel

6)		
Nom		
Département ou école	Établissement	
Adresse		
Téléphone	Télécopieur	Courriel

PARTIE C – DOCUMENTATION D'APPUI

Vous devez également soumettre la documentation d'appui suivante avec votre formulaire. La documentation d'appui ne vous sera pas retournée.

- le formulaire de mise en candidature rempli; et
- la preuve que le candidat est citoyen canadien ou résident permanent du Canada (par ex., photocopies de passeports, certificats de naissance, cartes de citoyenneté, etc.) N'envoyez pas d'originaux.

Les documents suivants seront transmis au comité d'évaluation par les pairs :

- une lettre de mise en candidature avec une signature originale;
- une brève description (maximum de deux pages) de la contribution de la personne proposée à son domaine et la raison pour laquelle elle devrait être prise en considération pour le prix (cette description peut figurer dans la lettre de mise en candidature);
- une notice biographique d'une page du candidat (études, réalisations importantes, travaux de recherche actuels, distinctions et prix);
- le curriculum vitae à jour du candidat, y compris une liste de ses publications et/ou de ses activités professionnelles, selon le cas;

PARTIE C – DOCUMENTATION D’APPUI (suite)

- les lettres d’appui (en français ou en anglais) d’au plus six experts du Canada, ou de l’étranger (tels qu’identifiés à la Partie B). Si l’une des lettres est traduite d’une autre langue, l’original doit également être soumis; et
- un maximum de six documents d’appui provenant de personnes autres que le candidat (articles de journaux, etc.) et comptant chacun un maximum de quatre pages de 8 ½ po x 11 po photocopiables. Ces documents doivent être présentés en français ou en anglais. Si l’un des documents est traduit d’une autre langue, le texte original doit également être soumis.

PARTIE D – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d’appui requise. Assurez-vous d’écrire le nom du candidat sur tous les documents que vous soumettez.

Vous devez joindre la documentation et les renseignements suivants dans l’ordre indiqué ci-dessous.

- Partie A1 – Identification
- Partie A2 – Catégorie à laquelle se rattache la candidature
- Partie A3 – Déclaration (une signature originale est requise)
- Partie B – Lettres d’appui rédigées par des experts
- Partie C – Documentation d’appui
 - Une lettre de mise en candidature signée
 - Une preuve de la citoyenneté canadienne ou de résidence permanente du candidat
 - Une description de la contribution de la personne proposée à sa discipline (maximum de **deux pages**)
 - Une notice biographique sur la personne proposée (maximum d’**une page**)
 - Le curriculum vitae du candidat
 - Lettres d’appui (maximum de **six**)
 - Documents d’appui photocopiables (maximum de **six**, chacun comptant au plus **quatre pages**)

Envoyez votre mise en candidature à l’adresse suivante :

Prix et dotations

Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8